



Action pour le climat

Rapport 2024 – Groupe de travail sur
l'information financière relative aux
changements climatiques

FASKEN
Traçons l'avenir



Bienvenue

À notre sujet

Fasken compte 2 000 membres répartis dans dix bureaux au Canada, au Royaume-Uni et en Afrique du Sud.

- **Notre mission :** Chez Fasken, nous vous aidons à transformer la complexité en possibilités et vous guidons avec expertise et excellence, soucieux de gagner votre confiance chaque jour.
- **Notre vision :** Être considéré par nos clients comme un chef de file dans nos domaines de pratique et les régions où nous exerçons nos activités, et être un cabinet où souhaitent travailler et collaborer des gens talentueux visant l'excellence.
- **Nos valeurs :** Les intérêts de nos clients sont primordiaux. Nous sommes un endroit où les gens brillants et talentueux veulent travailler ensemble, de manière efficace et collaborative. Nos communautés se portent mieux grâce à nous.

Reconnaissance territoriale

Les Premières Nations, les Inuit et les Métis sont présents au Canada depuis des milliers d'années. Ces peuples autochtones ont et continueront d'avoir un profond attachement à ce territoire. Chez Fasken, nous sommes conscients du rôle que nous avons à jouer dans le processus évolutif de réconciliation entre les communautés autochtones et non autochtones au Canada. Nous nous sommes engagés dans le processus de réconciliation en adoptant un plan dont l'objectif global est de contribuer de façon significative à la réconciliation.



Table des matières

Bienvenue	2
Table des matières.....	3
Introduction	4
Gouvernance.....	5
Stratégie	6
Gestion des risques	8
Mesures et objectifs.....	9
Cibles de réduction des émissions.....	12
Déclaration et approbation	15
Glossaire.....	16



Introduction

J'ai le plaisir de présenter le premier rapport de Fasken préparé selon les recommandations¹ du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC). Ce rapport reflète notre engagement à l'égard du Défi carboneutre du gouvernement du Canada, une initiative visant à encourager les sociétés à élaborer et à mettre en œuvre des plans de transition crédibles et efficaces qui les aideront à atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Il décrit comment Fasken gère les risques et les occasions liés aux changements climatiques, en mettant l'accent sur la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les mesures et les objectifs, comme le recommande le GTIFCC.

En tant que conseiller de confiance, nous jouons un rôle essentiel pour aider nos clients à gérer les aspects juridiques liés à la communication de leurs émissions de gaz à effet de serre et à l'élaboration de stratégies d'entreprise relatives aux changements climatiques. Nous assistons nos clients dans leurs efforts de décarbonisation : améliorations opérationnelles, projets d'énergie renouvelable, substitution de combustibles et transactions de compensation de carbone.

Nous avons établi des cibles de réduction des émissions à long terme conformes à l'objectif de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C. Nous avons aussi adhéré au Pacte mondial des Nations Unies (PMNU), une initiative volontaire des Nations Unies qui encourage les entreprises du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables, et à l'Initiative pour des marchés durables (SMI), un effort du secteur privé mené par des chefs de direction pour accélérer le développement durable à l'échelle mondiale.

Merci à l'intérêt que vous portez à notre approche en matière d'action climatique.



Chris Gray
Chef des services administratifs

1. Ces recommandations sont disponibles seulement en anglais.





Gouvernance

Conseil des associés

Le Conseil des associés est présidé par Marie-Josée Neveu, une associée du cabinet possédant une vaste expérience en gouvernance. En outre, la pratique de deux membres du Conseil est axée sur les changements climatiques :

- **Ron Ezekiel** : Associé canadien de premier plan dans le secteur de l'énergie et des ressources naturelles possédant une vaste expérience et une connaissance approfondie du secteur.
- **Abayomi Akinjide** : Associé au sein du groupe mondial Énergie et climat de Fasken dont la pratique est axée sur le droit des sociétés, le financement des sociétés et le droit commercial.

L'équipe Entreprise responsable du cabinet fait régulièrement rapport des répercussions, des risques et des occasions liés aux changements climatiques au Conseil des associés et au comité d'action pour le climat, qui veillent collectivement à ce que des stratégies de gestion efficaces soient en place.

Comité d'action pour le climat

Le comité d'action pour le climat de Fasken est un comité directeur composé d'associés qui rassemble des représentants régionaux et des experts en environnement. Ensemble, ils contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie relative aux changements climatiques qui tient compte des attentes en constante évolution des parties prenantes. Le comité est composé de cinq associés :

- **Kimberly Potter** : Avocate plaidante et cochef du groupe de pratique Facteurs ESG et développement durable du cabinet.
- **Kai Alderson** : Avocat en droit de l'énergie et des ressources naturelles et cochef du groupe de pratique Facteurs ESG et développement durable du cabinet.
- **Lesley Morphet** : Avocate de premier plan en droit de la concurrence en Afrique du Sud et associée au sein du groupe de pratique sud-africain de droit de la concurrence de Fasken.
- **Jean-Philippe Therriault** : Associé au sein du groupe mondial Énergie et climat du cabinet dont la pratique est axée sur le droit de l'environnement, de la construction et des marchés publics.
- **Allison Sears** : Avocate en litiges réglementaires et membre du groupe mondial Énergie et climat de Fasken à Calgary dont la pratique est principalement axée sur les secteurs de l'énergie et de l'environnement.

Équipe Entreprise responsable

L'équipe Entreprise responsable est chargée d'exécuter la stratégie relative aux changements climatiques du cabinet et de surveiller les répercussions, les risques et les occasions qui y sont liés. L'équipe est dirigée par :

- **Chris Gray, chef des services administratifs** : Dirigeant possédant une vaste expérience en matière de stratégie et de transformation.
- **Sally Crane, directrice, ESG et durabilité** : Professionnelle de la durabilité ayant une expertise dans un large éventail de domaines.

Stratégie

Collaborer pour lutter contre les changements climatiques

Grâce aux efforts que nous déployons auprès de nos clients, nous aidons à financer et à mettre en œuvre des projets d'énergie renouvelable, y compris des projets qui favorisent la prise de participation autochtone, et des projets de compensation de carbone et d'élimination du dioxyde de carbone. Nous soutenons aussi le développement de technologies émergentes telles que l'hydrogène comme combustible et le stockage du carbone, et conseillons nos clients sur comment communiquer de manière crédible de leur rendement climatique.

Nous avons adhéré à l'Initiative pour des marchés durables (SMI), créée par Sa Majesté le roi Charles III, qui vise à accélérer la transition vers un avenir durable. Les cabinets d'avocats qui y ont adhéré participent à des discussions sur les réformes juridiques, collaborent dans le cadre de projets climatiques et fournissent des services de formation et des services pro bono pour soutenir le développement durable.

Réduire notre empreinte carbone

Nous sommes résolus à calculer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de notre cabinet et à atteindre zéro émission nette pour les émissions des champs d'application 1 et 2 d'ici 2040 par rapport à 2022.

Nous sommes également déterminés à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 en ce qui concerne les biens et services achetés, lesquels représentent la plus grande partie des émissions de GES du champ d'application 3 de notre cabinet. Nous nous sommes joints au Défi carboneutre du gouvernement du Canada et avons adhéré au Pacte mondial des Nations Unies.

Risques et occasions liés aux changements climatiques

Les changements climatiques présentent à la fois des risques et des occasions pour Fasken. Les risques physiques englobent les répercussions directes des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques à long terme. Les risques liés à la transition comprennent les défis financiers et opérationnels associés à la transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone. Le tableau 1 ci-après résume les risques liés aux changements climatiques auxquels le cabinet est exposé.

Les occasions découlant des changements climatiques comprennent les avantages économiques et stratégiques qui peuvent être réalisés pendant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Le tableau 2 résume les occasions liées aux changements climatiques qui se présentent au cabinet.



Tableau 1 – Risques liés aux changements climatiques

Risque	Catégorie	Description
Conditions météorologiques extrêmes	Physique	Les phénomènes météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques, notamment les incendies, les inondations, les sécheresses, les cyclones, les ouragans, les vagues de chaleur et les vagues de froid, peuvent avoir une incidence sur la santé et la sécurité des membres du cabinet, endommager ses bureaux et les centres de données auxquels il a recours, perturber ses activités et augmenter ses coûts d'exploitation.
Perte de clients	Transition	Le cabinet risque de perdre des clients actuels et de passer à côté de nouveaux mandats s'il ne peut pas démontrer une mobilisation ou expertise suffisantes en matière de changements climatiques, ce qui pourrait avoir une incidence sur ses revenus.
Recrutement et maintien en poste	Transition	Le cabinet pourrait avoir de la difficulté à attirer et à maintenir des talents en poste s'il est perçu comme ne déployant pas suffisamment d'efforts pour lutter contre les changements climatiques.
Non-conformité	Transition	À l'heure actuelle, le cabinet n'est pas tenu de rendre publiques les données sur les effets, les risques et les occasions liés aux changements climatiques qui le touchent ni de se conformer à une norme ou à un cadre de présentation de l'information en particulier.
Allégations d'écoblanchiment	Transition	Toute déclaration fausse ou trompeuse dans l'information communiquée par le cabinet en matière de changements climatiques pourrait entraîner des sanctions juridiques, nuire à sa réputation et lui faire perdre la confiance de ses clients, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses revenus et sa position sur le marché.

Tableau 2 – Occasions liées aux changements climatiques

Occasion	Catégorie	Description
Services-conseils liés aux changements climatiques	Transition	Le cabinet peut continuer à fournir des services-conseils concernant les changements climatiques, avec le soutien du comité directeur ESG, composé d'avocats de tous les bureaux et domaines de pratique de Fasken qui conseillent les clients sur les questions liées au climat et au développement durable.
Leadership en matière d'action pour le climat	Transition	Le cabinet peut mesurer les émissions du cabinet sur une base annuelle, réduire ses émissions pour atteindre ses objectifs vers la carboneutralité, participer au Défi carboneutre du gouvernement du Canada et publier un rapport annuel sur l'action pour le climat conforme aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC).
Efficacité opérationnelle	Transition	La mise en œuvre de mesures visant à réduire la contribution du cabinet aux changements climatiques peut également entraîner des gains d'efficacité opérationnelle. Par exemple, l'application de mesures d'économie d'énergie peut permettre de réduire la consommation d'énergie et les coûts. L'utilisation efficace des ressources, comme l'eau et le papier, et la promotion du recyclage peuvent réduire les déchets et les coûts d'exploitation. Le recours à des outils numériques pour la gestion des documents, les réunions virtuelles et les communications avec les clients peut simplifier les activités et faire diminuer les coûts. Tenir des réunions virtuellement plutôt que des réunions en personne peut permettre de réduire les émissions et les coûts associés aux déplacements. Si la réunion doit avoir lieu en personne, les transports en commun ou le covoiturage constituent les meilleures options.



Gestion des risques

Identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques

L'équipe Entreprise responsable du cabinet s'occupe d'identifier et d'évaluer les risques liés aux changements climatiques. Ce processus comprend la collecte de données pertinentes auprès de sources internes et externes, la classification des risques, l'analyse des effets potentiels sur les activités du cabinet et l'établissement de l'ordre de priorité des mesures à prendre en fonction de la probabilité et de la gravité des risques.

Gérer les risques liés aux changements climatiques

En 2025 et 2026, nous comptons intégrer les risques liés aux changements climatiques dans la stratégie globale de gestion des risques du cabinet. Cette approche coordonnée améliorera notre capacité à composer avec les complexités des changements climatiques tout en maintenant la résilience globale de nos activités.

Mesures et objectifs

Émissions de GES de Fasken

Le tableau 3 ci-dessous présente une ventilation détaillée des émissions de GES du cabinet en 2022 (année de référence) ainsi qu'en 2024. Comme c'est souvent le cas pour les organisations du secteur des services professionnels, la grande majorité de nos émissions de GES sont indirectes et entrent dans le champ d'application 3.

Tableau 3 – Émissions de GES de Fasken

Champ d'application	Source des émissions	Émissions de GES en 2022 (t éq. CO ₂)	Émissions de GES en 2024 (t éq. CO ₂)
1	Émissions directes	655	517
2	Émissions indirectes (marché)	1 754	1 184
2	Émissions indirectes (emplacement)	1 781	1 335
3	Autres émissions indirectes	10 984	11 345
	Biens et services achetés	5 625	5 713
	Biens d'équipement	1 667	625
	Activités liées au carburant et à l'énergie	433	309
	Déchets générés par les activités	45	79
	Voyages d'affaires	1 285	2 276
	Déplacements domicile-travail	1 919	2 343
Hors champ d'application	Émissions biogéniques	2	4
Émissions totales (marché)		13 395	13 050
Émissions totales (emplacement)		13 422	13 201

Consultez le glossaire pour les définitions.



En 2024, les émissions du champ d'application 1 du cabinet ont diminué de 21 % par rapport à 2022. Cette baisse s'explique par une combinaison de facteurs, notamment la diminution de la consommation de diesel par le bureau de Johannesburg et l'amélioration de la qualité des données (certains bureaux sont passés d'estimations à des données de consommation réelles).

Les émissions du cabinet appartenant au champ d'application 2, selon l'approche fondée sur l'emplacement, ont diminué de 25 % en 2024 par rapport à 2022, principalement en raison de l'installation de panneaux solaires sur le toit du bureau de Johannesburg. Les panneaux ont considérablement réduit notre dépendance à l'énergie du réseau local.

En outre, les émissions du cabinet appartenant au champ d'application 2, selon l'approche fondée sur le marché, ont diminué de 32 % en 2024 par rapport à 2022, principalement en raison de l'achat de certificats d'énergie renouvelable (CER) en Alberta et de la réduction de la consommation d'énergie du réseau à Johannesburg.

Dans l'ensemble, les émissions du cabinet appartenant au champ d'application 3 ont augmenté de 3 % en 2024 par rapport à 2022.

Les émissions associées aux biens et services achetés sont presque demeurées les mêmes qu'en 2022 malgré une augmentation importante des dépenses, ce qui est attribuable aux changements dans les types de biens et de services achetés.

Les émissions associées aux biens d'équipement ont diminué de 63 % en 2024 par rapport à 2022 en raison de la réduction des dépenses liées aux améliorations des bureaux.

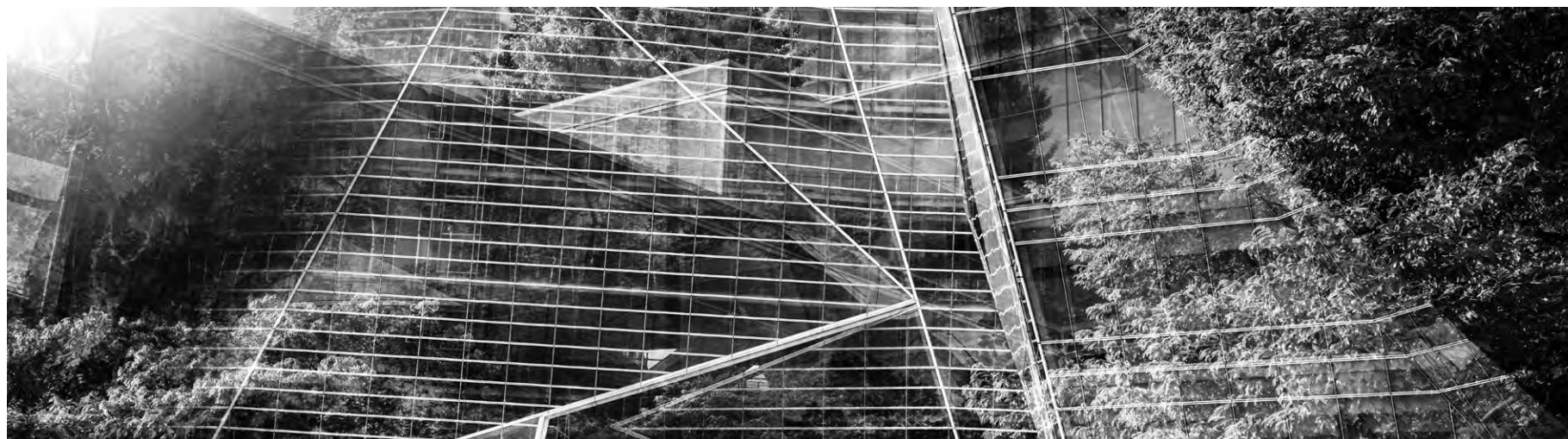
Les émissions provenant des activités liées au carburant et à l'énergie ont diminué de 30 % en 2024 par rapport à 2022, principalement en raison de l'installation de panneaux solaires sur le toit du bureau de Johannesburg, ce qui a réduit considérablement notre dépendance à l'énergie provenant du réseau local et les émissions connexes du champ d'application 3.

Pour leur part, les émissions liées aux déchets générés par les activités ont augmenté de 76 % en 2024 par rapport à 2022, en raison du retour à la normale après la pandémie.

Les émissions associées aux voyages d'affaires ont connu une hausse de 77 % en 2024 par rapport à 2022, en raison du retour à la normale après la pandémie.

Les émissions attribuables aux déplacements domicile-travail, y compris le télétravail, ont augmenté de 22 % en 2024 par rapport à 2022, encore une fois compte tenu du retour à la normale après la pandémie.

Les émissions biogéniques du cabinet en 2024 ont été minimales. Elles proviennent seulement du bureau de Londres, qui a acheté des certificats de gaz naturel renouvelable.



Méthode de calcul des émissions

Les émissions déclarées englobent les activités et la chaîne d'approvisionnement des dix bureaux de Fasken situés au Canada, au Royaume-Uni et en Afrique du Sud. Les émissions sont déclarées par année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Champ d'application 1 : Les émissions du champ d'application 1 de Fasken comprennent les GES provenant de la combustion directe de gaz naturel et de diesel, ainsi que les émissions fugitives des gaz réfrigérants utilisés dans les systèmes de climatisation. Les données sur la consommation de gaz naturel, la consommation de diesel et le volume de gaz réfrigérants sont recueillies auprès des bureaux de Fasken et les coefficients d'émission appropriés sont appliqués pour calculer les émissions de GES connexes.

Champ d'application 2 : Les émissions du champ d'application 2 de Fasken comprennent les émissions indirectes de GES qui sont produites par l'énergie achetée et consommée par le cabinet, y compris l'énergie provenant de l'électricité, de la vapeur importée et des systèmes de distribution urbaine de froid. Les données sur la consommation d'électricité, la consommation de vapeur et le recours à la distribution urbaine de froid sont recueillies auprès des bureaux de Fasken, et des coefficients d'émission selon l'emplacement sont appliqués pour calculer les émissions de GES des différents bureaux. Ces coefficients correspondent aux coefficients d'émission moyens du réseau pour le pays (ou la sous-région) où se trouve un bureau.

Les coefficients d'émission selon le marché, propres à un bureau et à un marché énergétique local, sont également appliqués pour calculer les émissions de GES basées sur le marché de Fasken. Ils tiennent compte du bouquet énergétique résiduel qui alimente l'électricité d'un bureau et des CER achetés par un bureau.

Champ d'application 3 : Les émissions du champ d'application 3 de Fasken englobent toutes les émissions indirectes de GES (non comprises dans le champ d'application 2) qui émanent de la chaîne de valeur du cabinet. Une évaluation indépendante réalisée par PwC en 2023 a permis de déterminer que les sources d'émissions suivantes étaient importantes ou applicables pour le cabinet :

- **Biens et services achetés :** Ils comprennent les dépenses et les activités associées, entre autres, aux consultants, aux fournitures de bureau, aux initiatives de relations publiques et aux logiciels. Des coefficients d'émission fondés sur les dépenses moyennes du secteur sont appliqués aux dépenses de Fasken dans chaque catégorie d'approvisionnement pour calculer les émissions de GES connexes.
- **Biens d'équipement :** Ils comprennent les biens comme le mobilier de bureau et le matériel technologique et informatique. Des coefficients d'émission fondés sur les dépenses sont appliqués aux dépenses de Fasken dans chaque catégorie d'approvisionnement pour calculer les émissions de GES connexes.
- **Activités liées au carburant et à l'énergie (non comprises dans les champs d'application 1 ou 2) :** Cette catégorie inclut les émissions liées à la production en amont de carburant et d'énergie achetés et consommés par Fasken qui ne sont pas comprises dans les champs d'application 1 et 2. Des coefficients d'émission fondés sur les activités sont utilisés pour calculer ces émissions.
- **Déchets générés par les activités :** Ils comprennent les émissions provenant des déchets enfouis, recyclés et compostés générés par les bureaux de Fasken. Les émissions sont calculées en fonction de la quantité de déchets collectés et du type de traitement des déchets. Pour les bureaux pour lesquels nous n'avons pas les données, nous estimons les déchets générés

selon l'emplacement du bureau et les quantités moyennes de déchets dans nos autres bureaux. Les émissions sont ensuite calculées en utilisant le poids estimé des déchets et le coefficient d'émission approprié.

- **Voyages d'affaires :** Les émissions provenant de voyages d'affaires comprennent celles produites par les avions, les taxis, les séjours à l'hôtel, les véhicules personnels, les véhicules de location et les transports en commun. Les émissions liées aux voyages en avion sont calculées en fonction de la distance parcourue et de la classe de vol. Les émissions provenant des autres types de déplacements sont calculées à l'aide de coefficients d'émission fondés sur les dépenses.
- **Déplacements domicile-travail :** Les émissions liées aux déplacements des membres du cabinet entre leur domicile et leur bureau sont calculées selon les résultats d'un sondage mené aux deux ans sur leurs habitudes de transport. Ces émissions sont calculées en fonction de la distance parcourue au moyen de divers modes de transport, comme les véhicules électriques, les véhicules à essence, les vélos électriques, le transport en commun et le covoiturage. Les émissions générées par le télétravail sont calculées en fonction du nombre d'heures travaillées à domicile.
- **Émissions biogéniques :** Les émissions biogéniques de Fasken sont associées à l'achat de certificats de gaz naturel renouvelable par le bureau de Londres. La quantité de certificats achetés est recueillie auprès des bureaux de Fasken et les coefficients d'émission appropriés sont appliqués pour calculer les émissions de GES connexes.

Nous n'avons aucune raison de penser que la pertinence de ces catégories d'émissions a changé depuis l'évaluation de l'importance relative de 2023.

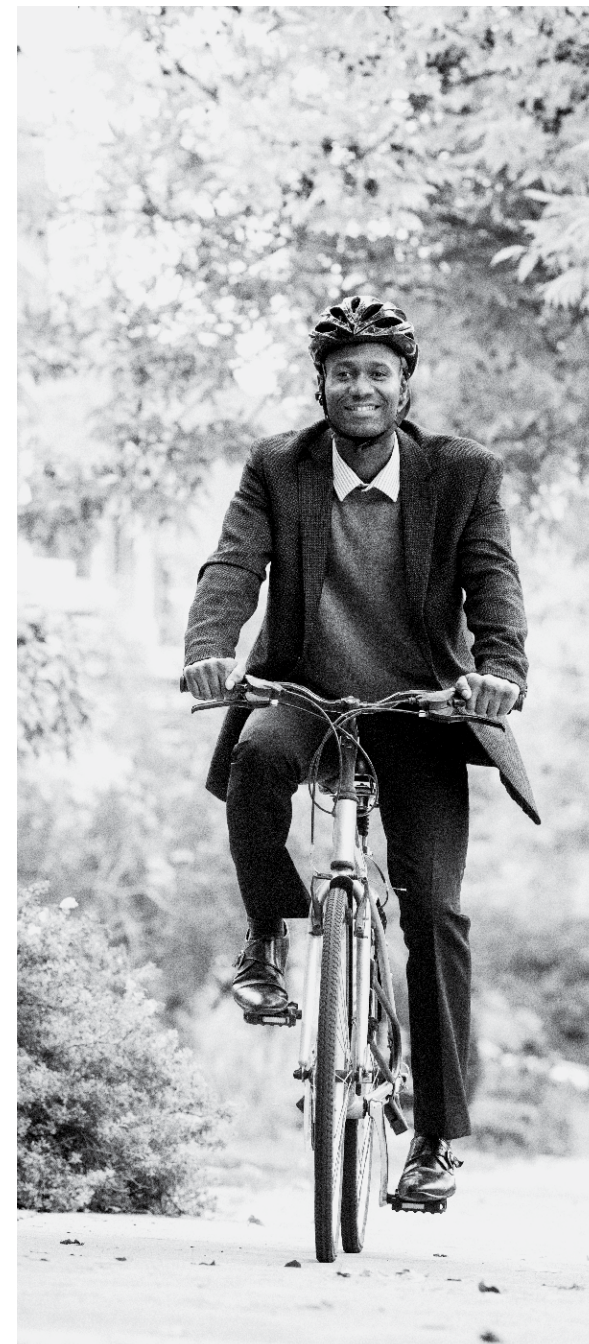
Cibles de réduction des émissions

Nous nous engageons à atteindre :

- **Zéro émission nette pour les émissions de GES des champs d'application 1 et 2 d'ici 2040 par rapport à 2022**
- **Zéro émission nette pour les émissions de GES générées par les biens et services achetés (champ d'application 3)* d'ici 2050 par rapport à 2022**

Nous travaillons activement à l'établissement de cibles provisoires de réduction des émissions.

Bien que nous n'ayons pas actuellement de cibles précises pour la réduction des émissions provenant d'autres catégories du champ d'application 3, nous souhaitons réduire ces émissions et envisagerons de fixer des cibles dans ces catégories ultérieurement.



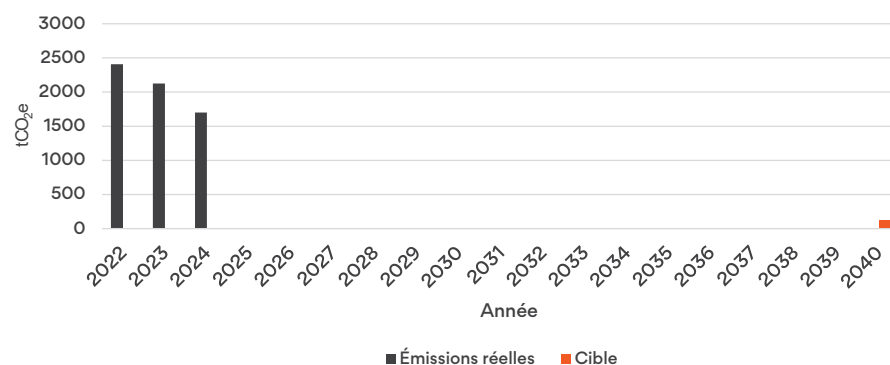
* Les *biens et services achetés* représentent la catégorie du champ d'application 3 qui englobe la plus grande quantité d'émissions pour Fasken.

Progrès réalisés par rapport aux cibles

La figure 1 (ci-dessous) présente une comparaison annuelle des émissions des champs d'application 1 et 2 de Fasken par rapport à ses cibles.

Ce graphique démontre clairement les progrès réalisés vers l'atteinte des cibles de réduction des émissions des champs d'application 1 et 2. Nous avons fait d'importants progrès et sommes actuellement en voie d'atteindre ces cibles.

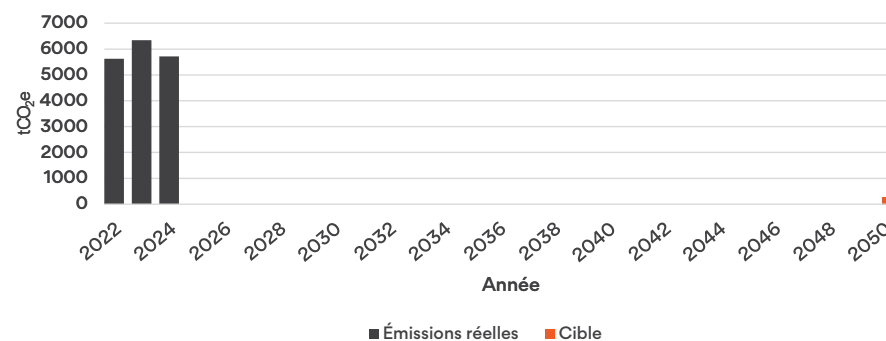
Figure 1. Émissions des champs d'application 1 et 2 de Fasken (marché)
(émissions réelles et cible)



La figure 2 (ci-dessous) présente une comparaison annuelle des émissions générées par les biens et services achetés (champ d'application 3) de Fasken par rapport à ses cibles.

Bien que les émissions de 2024 soient inférieures à celles de 2023, elles demeurent supérieures à celles de 2022. Au cours de la prochaine année, nous nous concentrerons sur l'obtention de données plus précises et complètes auprès de nos fournisseurs, ce qui nous permettra de mieux comprendre et gérer ces émissions.

Figure 2. Émissions générées par les biens et services achetés (champ d'application 3) de Fasken
(émissions réelles et cible)





Initiatives de décarbonisation

Depuis 2022, notre année de référence, nous avons pris les mesures suivantes :

- Installation de 340 panneaux solaires sur le toit de notre bureau de Johannesburg comme nouvelle source d'énergie renouvelable, ce qui nous permet d'éviter l'émission de 319 tonnes d'équivalent CO₂ par an.
- Achat de CER auprès de Bullfrog Power pour compenser 280 MWh d'électricité consommée par notre bureau de Calgary. Le produit de l'achat appuie le développement de nouveaux projets d'énergie renouvelable et finance des initiatives communautaires d'énergie verte. Les CER de Bullfrog Power proviennent exclusivement de projets certifiés EcoLogo^{MD}.
- Ajout d'une « disposition verte » au plan énergétique de notre bureau de Tsuut'ina qui couvre jusqu'à 3 500 kWh d'électricité par mois et soutient l'achat de CER auprès d'installations certifiées EcoLogo^{MD}.
- Achat continu de CER et des certificats de gaz naturel renouvelable pour compenser la totalité de la consommation en électricité et en gaz de notre bureau de Londres.
- Évaluation globale de la consommation énergétique de notre bureau de Johannesburg afin d'identifier les possibilités d'économies d'énergie pour aider à réduire les émissions de GES du cabinet.

En 2025, nous avons l'intention de mettre en œuvre des mesures supplémentaires, dont les suivantes :

- Collaboration avec les gestionnaires des immeubles accueillant les bureaux du cabinet pour influencer et soutenir leurs efforts de décarbonisation.
- Augmentation de nos achats de CER.
- Intégration des considérations liées au développement durable dans les décisions d'approvisionnement du cabinet afin de contribuer à la réduction des émissions de GES.
- Promotion de modes de transport à faibles émissions auprès des membres du cabinet.
- Élaboration d'une stratégie visant à réduire nos émissions générées par les voyages d'affaires.
- Réduction de la consommation d'énergie, de l'utilisation des ressources et de la production de déchets dans nos bureaux.
- Sensibilisation des membres du cabinet aux causes des changements climatiques et aux façons dont ils peuvent soutenir les efforts de décarbonisation du cabinet.

Déclaration et approbation

Les émissions du cabinet ont été déclarées conformément à la norme d'entreprise du protocole de déclaration des GES. Elles sont basées sur les données qui étaient disponibles au 31 juillet 2025 et peuvent faire l'objet de révisions futures. Veuillez noter que les chiffres présentés n'ont pas été vérifiés de façon indépendante.

Le présent rapport a été examiné et approuvé par **Clarke Barnes, associé directeur du cabinet**, au nom des membres de Fasken, le 24 octobre 2025. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Sally Crane, directrice, ESG et durabilité, ou Chris Gray, chef des services administratifs.





Glossaire

Champ d'application 1	Émissions provenant de sources appartenant à une organisation ou contrôlées par une organisation (p. ex. les émissions associées à la combustion de combustible dans les chaudières, les fours et les véhicules).
Champ d'application 2	Émissions indirectement produites par une organisation et qui sont associées à l'achat d'électricité, de vapeur ou d'une solution de distribution urbaine de froid.
Champ d'application 3	Émissions qui ne sont pas produites par une organisation elle-même, mais par les membres de sa chaîne de valeur.
Émissions selon le marché	Émissions calculées selon l'approche fondée sur le marché, en fonction de décisions d'achat d'énergie précises au moyen d'instruments comme les accords d'achat d'énergie (AAE) ou les certificats d'énergie renouvelable (CER).
Émissions selon l'emplacement	Émissions calculées selon l'approche fondée sur l'emplacement, en fonction de l'intensité moyenne des émissions du réseau régional où l'énergie est consommée.
Émissions biogéniques	Émissions associées à la combustion de la biomasse (dans le cas de Fasken, associées à l'achat de certificats de gaz naturel renouvelable).



FASKEN

Traçons l'avenir

fasken.com/fr